## 1/ Objectif de la balade rurale

L'objectif de cette balade participative est d'alimenter la réflexion, avec l'apport de l'expertise des habitants.
En phase diagnostic, elle permet de se rendre sur des secteurs à enjeux et de croiser le perçu, le vécu des habitants avec les enjeux techniques mis en lumière.

Cette balade a été ponctuée de plusieurs arrêts autour de différentes thématiques concernant le quotidien, les habitudes de vie et leur besoin.

Cette balade a permis aux habitants et élus d'échanger.
Tout au long de cette balade Madame le Maire a été accompagnée par Damien Cartier-Millon 3ème adjoint, Laurie Argoud-Martin conseillère-déléguée, Sophie Rivens conseillère déléguée, Raphaël Licandro conseiller municipal et Tifenn Finet conseillère municipale, Nadège Chomaz mandataire du groupement de bureaux d'études pour n.chomaz Urbaniste et Caroline Métifiot, urbaniste pour l'agence ARTER.

A chaque arrêt, l'ensemble des personnes présentes se sont présentées. Madame le Maire a expliqué la raison d'être de cette balade rurale. Nadège Chomaz a expliqué les différentes phases depuis la prescription du PLU et la nécessité de participer activement à la concertation et la co-construction du PLU :

- Février 2025 : prescription de l'élaboration du PLU
- Mars 2025 et avril 2025 premières réunions publiques au chef-lieu et à Prapoutel pour présenter le contexte législatif du PLU. Les présentations sont disponibles en mairie pour être consultées.
- Un registre est à disposition du public en mairie pour s'exprimer sur le devenir de la commune et / ou exposer un projet privé qui pourrait avoir un intérêt pour la commune.
- Le diagnostic est en cours. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (projet politique) sera débattu avant les élections. La nouvelle équipe s'appropriera le projet, l'adaptera et procédera à sa traduction réglementaire.

La carte des aléas va être remise à jour en 2025-2026 afin de prendre en compte les différents risques, niveaux de risques et règlement dans le PLU. La carte des aléas sera annexée au PLU.
La compétence assainissement et eau potable est à la communauté de communes. L'entretien du réseau d'assainissement actuel et l'eau potable est la priorité.

7-8 habitants ont participé à toute la balade rurale de 9h à 13h30.

## 2/ Arrêt 1 – le chef lieu

Présents : 10 habitants
Thèmes mis en lumière par les urbanistes :

- ➔ évolution des constructions, densification,
- ➔ mobilité,
- ➔ aménagement d'une centralité.

Thèmes abordés en sus :

- ➔ Etude de risques
- ➔ Projet d'assainissement collectif
- ➔ La loi ZAN et son impact sur la commune.

De nombreuses interventions concernaient la constructibilité future des terrains, la loi ZAN, la loi montagne, la notion de dent creuse, d'enveloppe urbaine, de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, la projection démographique…
La loi ZAN est expliquée dans les grandes lignes. Le potentiel pour la commune serait de 4,6 hectares de 2021 à 2031.
Toutes ces notions ont été abordées lors des deux premières réunions publiques.
La population est vieillissante, il s'agira de définir des orientations pour accompagner ce phénomène et faciliter l'installation de jeunes familles.
Les élus rappellent leur volonté d'une densification acceptable et raisonnable comme exprimé dans la délibération de prescriptions du PLU.
Une habitante s'exprime sur sa volonté de ne pas trop construire dans le chef-lieu voire à l'échelle de la commune.



*Source : ncU 2025*

## 3/ Arrêt 2 – les Avons

Présents : 13 habitants
Thèmes mis en lumière par les urbanistes :

- ➔ Réseaux
- ➔ mobilité
- ➔ agriculture

Thèmes abordés en sus:

- ➔ Le dimensionnement du PLU.
- ➔ La loi montagne
- ➔ Les logements sociaux
- ➔ Prapoutel
- ➔ Ancien projet de PLU

La commune est au RNU. Les permis sont instruits par la communauté de communes mais signés par le Préfet. L'élaboration du PLU permettrait à la commune de reprendre la main sur l'organisation du territoire et les autorisations d'urbanisme.
Le PLU permettra de définir un projet et un potentiel constructible.
L'objectif est de définir un projet compatible avec un objectif démographique adapté au territoire.
Une densité minimum est imposée par le SCOT qui est en cours de révision.
Il faut que le dimensionnement des équipements publics soit adapté.

La population vieillissante peut nécessiter des services et des équipements adaptés.

Les logements sociaux sont tous occupés au chef-lieu ce qui est moins le cas à Prapoutel.

Les commerces et services sont majoritairement présents à Prapoutel, il faudrait encourager les habitants à consommer sur la commune.
Le transport scolaire ne dessert plus Prapoutel.
La réflexion sur l'évolution de Prapoutel est en cours à la communauté de communes. La commune n'a pas de retour à ce jour.

Quelques habitants s'interrogent sur les études qui ont été menées lors de l'élaboration du PLU1 et leur réappropriation. Les élus expliquent que le PLU1 n'a pas abouti en raison des avis des personnes publiques associées. Les élus ont fait appel au CAUE et à l'AURG pour analyser celui-ci ainsi que toutes les études. En raison de l'ancienneté des études et des données, de l'évolution importante des lois ces dix dernières années, il est nécessaire de reprendre la réflexion du début.



*Source : Agence ARTER 2025*

## 4/ Arrêt 3 – les Blettières

Présents : 13 habitants
Thèmes mis en lumière par les urbanistes :

- ➔ mobilité
- ➔ densification
- ➔ agriculture

Thèmes abordés en sus:

- ➔ paysage – cadre de vie

Un habitant explique que depuis son installation dans les années 80, 14 constructions ont été réalisées en densification. C'est un hameau qui a gardé une identité notamment grâce à l'activité agricole. Ce qu'il aime c'est regarder par la fenêtre et ne voir que la nature.
Le maintien des cônes de vue et de l'agriculture seraient des enjeux majeurs.

Il est noté une forte augmentation de la circulation et de la vitesse. Cette circulation est décuplée en hiver avec la desserte de Prapoutel.
Quelques habitants soulignent que si les constructions augmentent en amont, la circulation ne va faire qu'augmenter.
D'un point de vue général sur la commune, la circulation est une problématique en raison des différentes voiries (départementales, communales, rurales, ...) différentes largeurs, ...
Il manque un cheminement sécurisé/signalé pour aller à l'arrêt de bus pour les enfants.
Le réseau routier n'est pas adapté à la circulation qui augmente.

La préservation de la qualité de vie pourrait être définie par la qualité paysagère et l'activité agricole.
Une habitante complète en disant que c'est un hameau qui a beaucoup d'enfants 15 à 20. Si ce hameau est vivant c'est que de nouvelles familles ont pu s'installer.

La dernière ferme laitière est présente dans ce hameau.

Les agriculteurs ont été ou seront destinataires d'un questionnaire pour définir un état des lieux et les besoins en termes de surface, d'aménagement, de zones de conflits, … et évoquer les projets.
Il manque une signalisation pour la circulation des animaux. Le bétail emprunte beaucoup la route et plusieurs fois par jour sur certains secteurs.
Il est important que les déplacements autour de la ferme soient préservés.
Certaines constructions peuvent être intéressantes pour le stockage du matériel. Il ne faudrait pas que cela change de destination.
Les agriculteurs souhaitent savoir comment être prioritaires sur la vente des bâtiments agricoles. Les élus leur demandent de voir avec la chambre d'agriculture et la SAFER.
Les agriculteurs sont invités en mairie pour échanger.
L'agriculture est un axe majeur du projet des élus.



*Source : ncU 2025*

## 5/ Arrêt 4 – Villard Bernard

Présents : 16 habitants
Thèmes mis en lumière par les urbanistes :

- densification
- paysage – architecture

Thèmes abordés en sus:

- Constructibilité
- Risques
- Mobilité

Un habitant explique qu'il a laissé passer les réseaux sur son terrain pour permettre les projets sur le hameau. Les terrains sont inconstructibles.
Il est rappelé que la commune est régie pour l'instant par le RNU et la loi Montagne. Le hameau est limité dans son développement par sa configuration.
Une parcelle viabilisée n'est pas garantie de constructibilité. Des paramètres doivent être pris en compte ainsi que le projet politique.

Les abords de la RD sont dangereux pour les piétons. Il s'agit de la desserte des 7 Laux. Les secteurs hors agglomération sont gérés par le département. Beaucoup d'habitations donnent directement sur la RD. La mobilité piétonne est dangereuse.
Des réflexions sont en cours avec le département pour sécuriser les RD.

Des propriétaires ont découvert que leur terrain était en zone de risques forts et donc inconstructibles.
La carte des aléas va être mise à jour à l'automne. Elle sera consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune en cours de travaux.

Est-ce que la commune prévoit de réaliser des lotissements ? Pour le moment les élus doivent d'abord réaliser un projet.

La qualité de vie est importante pour les habitants de ce hameau. Il s'agit d'un hameau vivant avec du cachet où au dire des habitants il fait bon vivre.
Une étude paysagère est prévue dans le cadre du PLU. Elle est réalisée par l'agence ARTER.

Une habitante souhaite savoir si la commune a des projets de lotissement.

Il est rappelé que pour l'instant la commune n'a pas de projet. Elle doit définir son projet de développement pour les 10 prochaines années et en fonction les secteurs pouvant accueillir des habitations seront définis. Une certitude, les lotissements tels que les habitants se les représentent n'ont plus lieu d'être.

Le problème de parking est dû à la densité des habitations (bâtis anciens réhabilités). Les réhabilitations à venir auront du mal à réaliser des places.



*Source : ncU2025*

## 6/ Arrêt 5 – Villard Chateau

Présents : 14 habitants
Thèmes mis en lumière par les urbanistes :

- densification
- paysage – architecture

Thèmes abordés en sus:

- Constructibilité
- Patrimoine
- Mobilité
- Hébergements touristiques

Une habitante souhaite connaitre les délais d'élaboration d'un PLU, sa durée de validité et comment sont arbitrés les choix de classement.
Le classement résultera de la prise en compte de la loi Montagne, de la loi ZAN, des orientations du SCOT, du croisement des enjeux du territoire, de la traduction réglementaire du projet politique… Toutes les demandes des propriétaires ne pourront être satisfaites. Il s'agit de présenter des projets qui répondent à l'intérêt général.

Les déplacements piétons sont dangereux. Les déplacements entre certains hameaux ne sont plus possibles en raison de la fermeture par des privés des sentiers.

Dans ce hameau, la maison forte a une réelle valeur patrimoniale.

Les propriétaires ne souhaitent pas l'ouvrir pour des visites. Elles souhaiteraient que les hébergements touristiques sur la partie basse soient mis en valeur dans la communication. Il s'agit d'une offre alternative à celle des hébergements touristiques de Prapoutel.

## 7/ Arrêt 6 – Prapouel

Présents : 12 habitants
Thèmes mis en lumière par les urbanistes :

- ➔ tourisme
- ➔ La mise aux normes énergétiques
- ➔ habitat permanent

Les projets de rénovations énergétiques dépendantes des copropriétaires. L'Edelweiss et les Ramayes sont en train de le faire.
L'isolation par l'extérieur aura un impact sur les aspects extérieurs des constructions qui ont une architecture spécifique. Il s'agira d'accompagner la prise en compte des caractéristiques architecturales. Certains bâtis s'enchevêtrent, ce qui va complexifier la tâche.

Un habitant explique que les petits appartements pourraient avoir des balcons donnant sur la vallée. Ce point de vue n'est pas partagé par les copropriétaires présents.

Certains habitants souhaitent connaitre les résultats de l'étude sur la station 2050. Les élus les informent qu'il n'y a pas de rendu spécifique mais un plan guide.

Il y a 70 habitants à l'année sur la station ce qui n'est pas négligeable. Il y a de nombreux emplois sur Prapoutel mais pas toujours pourvus par des habitants. Les mutations climatiques vont amener les habitants à privilégier un lieu de vie en altitude. Prapoutel pourrait répondre à cette attente.
L'objectif est de restructurer l'existant pour accueillir la population permanente. Il y a eu quelques regroupements d'appartements sur certaines copropriétés mais c'est un travail sur du long terme.

Une zone d'aménagement concertée (ZAC) organise le secteur. A priori, il n'y a plus de droit à construire.
La ZAC doit être clôturée. Cependant, il s'agit d'une compétence intercommunale et cela ne dépend pas de la commune.
Les élus n'ont pas connaissance de projet de construction sur la station.

Des habitants demandent s'il est possible à terme de construire des maisons sur Prapoutel ou de l'habitat type yourte ou autres.
Pour l'instant rien n'est figé.